

**PUBLIQUE RELATIF AU** PROJET DE CREATION D'UNE **ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE SUR LA COMMUNE DE VILLENNES SUR SEINE (78670)** 

2021 au vendredi 10 décembre 2021 inclus

Tribunal administratif de Versailles Dossier n°E21000049 / 78

Commissaire enquêteur : RICHARD LE COMPAGNON Janvier 2022

# LISTE DES PIECES JOINTES

Pièce 1 :	Dossier soumis à l'enquête publique relative à la création d'une association syndicale autorisée (ASA) sur la commune de Villennes sur Seine				
Pièce 2 :	Décision n° E21000049 / 78 du 15 juillet 2021, de monsieur le premier vice-président du tribunal administratif de Versailles désignant M. Richard LE COMPAGNON en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique relative à la création d'une association syndicale autorisée (ASA) à Villennes sur Seine (78670)				
Pièce 3 :	Compte rendu de visite de l'impasse de l'Église à Villennes sur Seine en date du 02 octobre 2021				
Pièce 4 :	Constat d'affichage par photos (6) des panneaux administratifs : rue de Breteuil, au complexe sportif rue du Pré aux moutons, rue du maréchal Foch, à l'angle de la rue Michel Giraux / Maréchal Foch, Place de l'Église /devant l'impasse, avenue Clemenceau / au débouché de la place de l'Église, en date du 09 novembre 2021	Page 14			
Pièce 5 :	Rapport d'inspection des réseaux EP et EU réalisé par GPSEO transmis le 12 décembre 2021	Page 18			
Pièce 6 :	Arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2021 relatif à la création d'une association syndicale autorisée 29-51 Impasse de l'Église, sur le territoire de la commune de Villennes sur Seine, portant ouverture de l'enquête publique et organisant la consultation des propriétaires	Page 33			
Pièce 7 :	Copies (2) des insertions des avis d'enquête dans le journal « Le Courrier des Yvelines » des 10 et 24 novembre 2021	Page 38			
Pièce 8 :	Photo de l'affiche d'avis d'enquête	Page 41			
Pièce 9 :	Attestation d'affichage établie par le maire de Villennes sur Seine en date du 15 décembre 2021	Page 43			
Pièce 10 :	Registre d'enquête recueilli lors de la clôture de l'enquête publique en date du 15 décembre 2021	Page 45			

Les pièces jointes sont réalisées en un seul exemplaire et adressées avec le rapport original uniquement à l'autorité organisatrice.

PIECE JOINTE N°1:

Dossier soumis à l'enquête publique relative à la création d'une association syndicale autorisée (ASA) sur la commune de Villennes sur Seine

REMIS EN MAIN PROPRE AVEC CE DOSSIER DES PIECES JOINTES

Enquête publique n $^{\circ}$  : E21000049 / 78

# PIECE N°2:

Décision n° E21000049 / 78 du 15 juillet 2021, de monsieur le premier vice-président du tribunal administratif de Versailles désignant M. Richard LE COMPAGNON en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique relative à la création d'une association syndicale autorisée (ASA) à Villennes sur Seine (78670)

Enquête publique n $^{\circ}$ : E21000049 / 78



### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DECISION DU** 

## TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

15 juillet 2021

Nº E21000049 /78

### LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

# Décision désignation commissaire

CODE: type n° 6

Vu enregistrée le 12 juillet 2021, la lettre par laquelle la préfecture des Yvelines demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Création d'une association syndicale autorisée (ASA) à Villennes-sur-Seine ;

Vu le code de l'environnement;

Vu le code de l'urbanisme;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

### DECIDE

- ARTICLE 1 :M. Richard LE COMPAGNON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2: Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 3: La présente décision sera notifiée à la préfecture des Yvelines et à M. Richard LE COMPAGNON.

Fait à Versailles, le 15 juillet 2021.

le premier vice-presid

Pour la présidente empeshée

Sébastien DA

# PIECE N°3:

Compte rendu de visite de l'impasse de l'Église à Villennes sur Seine en date du 02 octobre 2021

Enquête publique nº E21000049/78

# ENQUETE PUBLIQUE relative à LA CREATION D'UNE ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE (ASA) sur la commune DE VILLENNES SUR SEINE

# COMPTE-RENDU de VISITE de l'Impasse de l'Eglise à Villennes sur Seine Le 02 octobre 2021

#### Autorité organisatrice : Préfecture des Yvelines

1, rue Jean Houdon - 78010 Versailles cedex

- 1. Bureau du contrôle de l'urbanisme et des autorisations de construire :
- Mme Chrystèle TERSIER, Chef du bureau Mail : chrystele.tersier@yvelines.gouv.fr
- Mme Anne LESAULNIER-GROT, Adjointe au chef de bureau Mail : anne.lesaulnier-grot@yvelines.gouv.fr
- Mme Véronique LAUPIES, Contrôle de légalité AOS Mail : <u>veronique.laupies@yvelines.gouv.fr</u> 2. Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques :
- Mme Karine PODENCE, Cheffe du bureau Mail : <u>karine.podence@yvelines.gouv.fr</u>
- Mme Valérie MAGNE, Adjointe à la cheffe de bureau Mail : valerie.magne@yvelines.gouv.fr
- Mme Catherine ALTAR, Chargée des procédures d'enquêtes publiques -

Mail: catherine.altar@yvelines.gouv.fr

- Mme Véronique BOSSÉ, Chargée des procédures d'enquêtes publiques -

Mail: veronique.bosse@yvelines.gouv.fr - Tel: 01 39 49 79 74

### Maitre d'ouvrage

M. Fausto GATTONI 20, rue de la Ravine

78670 VILLENNES sur SEINE Mail : faustogattoni@gmail.com Tél : 01.30.74.27.85 / 06.66.41.73.91

### Siège de l'enquête : Commun de Villennes sur Seine

Mairie: 36 avenue Foch - Tél: 01 39 08 25 40

Heures d'ouverture :

Lundi, jeudi et vendredi: 9h-12h / 14h30-17h

Mardi: 9h-12h / 14h30-17h en guichet unique (accueil seulement)

Mercredi: 8h30-12h30

Samedi: 9h-12h30 en guichet unique

- M. Jean-Michel CHARLES, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme -
- Mail: j.m.charles@hotmail.fr
- Mme Janine de la VAUZELLE, Chargée de mission assainissement

# Commissaire enquêteur

- Richard LE COMPAGNON

Mail: rmjclecompagnon@msn.com

Tel: 06 73 17 08 09

Création d'une association syndicale autorisée (ASA) à Villennes sur Seine – Compte-rendu de visite - p. 1/6

## La visite suivie d'une réunion d'information s'est déroulée de 8h 45 à 11h15 en présence de :

- M. Fausto GATTONI et Mme Carole GUELFUCCI
- M. Richard LE COMPAGNON

# 1 Visite des lieux

J'ai procédé à la visite de l'impasse de l'Eglise accompagné de M. GATTONI. L'accès s'effectue depuis la place de l'Eglise par un porche.



Il s'agit d'une voie non carrossable, gravillonnée et à usage essentiellement piétonnier, bordée de plantations qui dessert 7 propriétés.

Elle mesure environ 30 m de longueur et d'une largeur variable entre 2,60 m et 4,60 m.





Création d'une association syndicale autorisée (ASA) à Villennes sur Seine – Compte-rendu de visite - p. 2/6

Plusieurs bâtiments disposent de descentes d'eaux pluviales raccordées au sol le long de l'impasse, sans tampon ni regard, correspondant au plan de la Sté SUEZ en date du 11 mars 2015 établissant la non-conformité du réseau.



Le bâtiment situé au-dessus du porche d'entrée comporte, le long de sa façade arrière, une évacuation d'eaux grises raccordées directement sur une descente d'eaux pluviales.



Création d'une association syndicale autorisée (ASA) à Villennes sur Seine – Compte-rendu de visite - p. 3/6

Sous le porche un écriteau indique « le porche est exclusivement la propriété de monsieur Jacques SPLINDER-Coiffeur ».



Quatre coffrets électriques sont encastrés dans les murs à l'entrée de l'impasse, de part et d'autre du porche. Selon M. GATTONI, il est probable que d'autres réseaux tels que l'eau potable et le gaz soient enfouis dans l'impasse pour desservir certaines propriétés.



Création d'une association syndicale autorisée (ASA) à Villennes sur Seine – Compte-rendu de visite - p. 4/6

Au fond de l'impasse, une canalisation (EU+EP) apparait en saillie en sortie du mur de façade de la maison de M. GATTONI ainsi qu'un tampon de regard au sol devant sa porte de cave.





# 2 Réunion d'information avec le maître d'ouvrage

A la suite de la visite, une réunion d'information s'est tenue avec Mme GUELFUCCI, M. GATTONI et moi-même à leur domicile.

Le maître d'ouvrage a retracé l'historique des constats, échanges et formalités accomplies afin de remédier aux dysfonctionnements et non conformités des réseaux d'assainissement de l'impasse (eaux usées et eaux pluviales).

Les principaux interlocuteurs ont été les représentants de la commune de Villennes sur Seine, la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO) compétente en matière d'assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, son délégataire la Sté SUEZ Environnement, les 7 propriétaires de l'impasse et des entreprises missionnées pour désengorger le réseau des eaux usées.

J'ai demandé à M. GATTONI de bien vouloir me communiquer plusieurs documents en sa possession qui pourraient compléter le dossier et être utiles à la compréhension du projet de création de l'ASA.

# 3 Compléments au dossier d'enquête

Liste des pièces complémentaires remises sur place le 02/10/2021 ou transmises par mail les 02 et 03/10/2021 par M. GATTONI au commissaire enquêteur :

Lettre de la Sté SUEZ Environnement adressée à M. DAOUR (prédécesseur de M. GATTONI) en date du 26 novembre 2015 constatant les anomalies suivantes :

Création d'une association syndicale autorisée (ASA) à Villennes sur Seine – Compte-rendu de visite - p. 5/6

#### Enquête publique n° E21000049/ 78

- Eaux pluviales raccordées sur les eaux usées et demandant de procéder aux travaux de déconnection des eaux pluviales sur les eaux usées dans un délai maximum de 3 mois.
- Facture de la Sté EAV en date du 05 décembre 2018 à M. GATTONI pour dégorgement du collecteur EU-EV-EP depuis le regard en charge en haut de l'escalier extérieur. Possibilité de canalisation en mauvais état. Le montant de la facture s'élève à 493,99 € TTC.
- 3. Facture de la Sté EAV en date du 25 janvier 2021 adressée à M. GATTONI pour le dégorgement du collecteur EU, pour un montant de 477,99 € TTC.
- 4. Lettres de Mme GUELFUCCI et de M. GATTONI en date du 02 mars 2021 adressées aux propriétaires de l'impasse rappelant la situation de non-conformité des réseaux, l'obligation règlementaire qui s'y rattache, les sanctions encourues et la proposition de former une association pour minimiser les coûts.
  - ° Copie de la lettre type ;
  - ° Accusé de réception de Mme LE CONTELLEC mars 2021 ;
  - ° Copie lettre aux COPROPRIETAIRES DU 15 PLACE DE L'EGLISE.
  - Remise en main propre à M. SPINDLER jacques et Mme GADIFFERT Françoise le 09 mars 2021;
  - ° Remise en main propre à Mme LE BOURHIS Marie France le 06 mars 2021 ;
  - ° Remise en main propre à M. et Mme CHAMOULAUD pour les COPROPRIETAIRES DU 6 PLACE DE L'EGLISE le 08 mars 2021;
  - Remise en main propre à Mme SACHET Fabienne pour M. et Mme SACHET le 06 mars 2021.
- Facture en date du 31 mars 2021 de la Sté AVH Services à M. GATTONI pour un dégorgement de la canalisation enterrée d'eaux usées – obstruction inconnue, pour un montant de 380,00 € TTC.
- 6. Lettre de GPSEO en date du 27 septembre 2021 adressé à Mme GUELFUCCI et M. GATTONI confirmant que GPSEO n'exerce sa compétence en d'assainissement que sur les réseaux publics et non sur les réseaux privés tels que ceux de l'impasse. Un contrôle du bon état des réseaux sur la partie publique sera réalisé par son délégataire SUEZ.
- 7. Mail de M. GATTONI 03 octobre 2021 adressé au commissaire enquêteur retraçant l'historique de ses démarches, avec les pièces jointes suivantes :
  - Lettre à M. le Maire de Villennes pour relancer son dossier d'assainissement en date du 10 décembre 2018;
  - Devis de la Sté SCTTP pour la création des réseaux EP et EU en date du 08 février 2019 :
  - ° Plan projet du réseau des Eaux Pluviales sur domaine public.

Création d'une association syndicale autorisée (ASA) à Villennes sur Seine – Compte-rendu de visite - p. 6/6

Enquête publique n $^{\circ}$  : E21000049 / 78

# PIECE N°4:

Constat d'affichage par photos (6) des panneaux administratifs : rue de Breteuil, au complexe sportif rue du Pré aux moutons, rue du maréchal Foch, à l'angle de la rue Michel Giraux / Maréchal Foch, Place de l'Église /devant l'impasse, avenue Clemenceau / au débouché de la place de l'Église, en date du 09 novembre 2021



Photo n° 1 rue de Breteuil



Photo n° 2 Complexe sportif rue du Pré aux moutons



Photo n° 3 rue du Maréchal Leclerc



Photo n° 4 Angle rue Michel Giraux / Maréchal Foch



Photo n° 5 Place de l'Église, devant l'impasse



Photo n° 6 Avenue Clemenceau, au débouché de la Place de l'Église

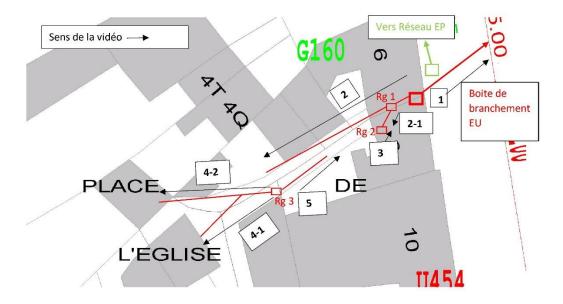
PIECE N°5 :

Rapport d'inspection des réseaux EP et EU réalisé par GPSEO transmis le 12 décembre 2021

# Rapport Réseaux EU/EP 28 à 50 place de l'Eglise :



# A -RESEAU D'EAUX USEES :



 $1: \underline{\mathsf{Boite}} \ \mathsf{de} \ \mathsf{branchement} \ \mathsf{Eaux} \ \mathsf{us\acute{e}es} \ \mathsf{vers} \ \mathsf{R\acute{e}seau} \ \mathsf{EU} :$ 





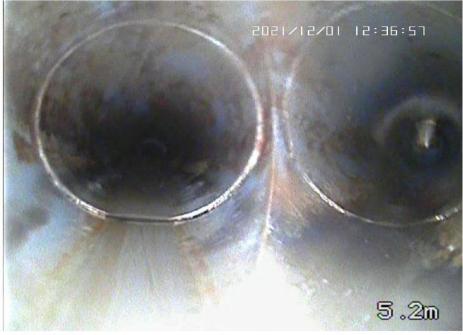


 $2: \underline{\text{Boite de branchement Eaux usées vers regard 1}}:$ 

# Rg 1 (ci-dessous):















 $2\text{-}1: \underline{\mathsf{Rg}}\, \mathtt{1}\, \mathsf{vers}\, \mathtt{Rg}\, \mathtt{2}: \underline{\mathsf{effondrement}}\, \underline{\mathsf{partiel}}$ 

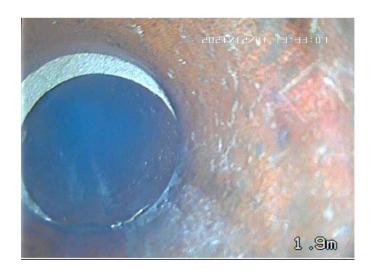


3 Effondrement partiel: Rg 2 vers Rg 1



4: Rg 3 amont

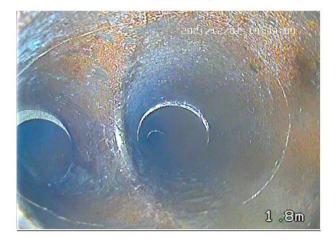
4-1: Rg 3 amont







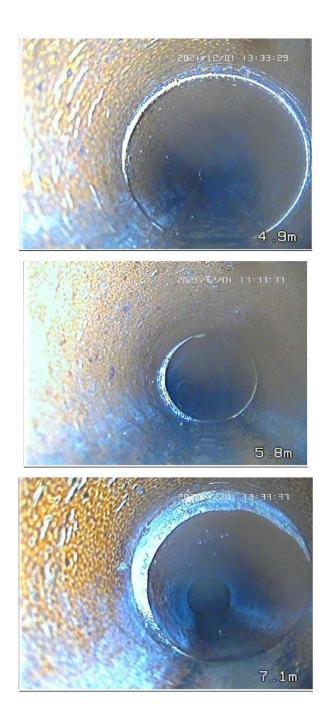
4-2: Rg 3 amont





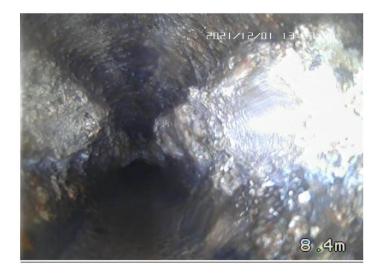




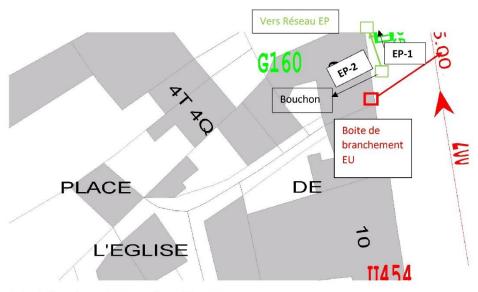




5 : Rg 3 vers rg 2



# A -RESEAU D'EAUX PLUVIALES :



Boite de branchement EP vers réseau EP : EP 1



Boite de branchement EP vers réseau privatif : EP 2





Enquête publique n $^{\circ}$  : E21000049 / 78

# PIECE N°6:

Arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2021 relatif à la création d'une association syndicale autorisée 29-51 Impasse de l'Église, sur le territoire de la commune de Villennes sur Seine, portant ouverture de l'enquête publique et organisant la consultation des propriétaires

Enquête publique n $^{\circ}$ : E21000049 / 78



Direction de la réglementation et des collectivités territoriales Bureau du contrôle de l'urbanisme et des autorisations de construire

#### Arrêté

de projet de création d'une association syndicale autorisée 29-51 IMPASSE DE L'EGLISE, sur le territoire de la commune de Villennes-sur-Seine, portant ouverture de l'enquête publique et organisant la consultation des propriétaires

Le Préfet des Yvelines Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'expropriation,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code de l'environnement,

**Vu** l'ordonnance n° 2004-632 du 1° juillet 2004 modifiée, relative aux associations syndicales de propriétaires notamment ses articles 11 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 modifié, portant application de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004 susvisée ;

**Vu** le décret du 4 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROT, en qualité de préfet des Yvelines :

**Vu** le décret du 27 août 2020 portant nomination de MONSIEUR Etienne DESPLANQUES, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Yvelines ;

Vu le décret du 27 janvier 2021 portant nomination de Madame Jehane BENSEDIRA, sous-préfète chargée de mission auprès du Préfet des Yvelines ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 78-2021-02-01-008 du 1er février 2021 portant délégation de signature à Madame Jehane BENSEDIRA, sous-préfète, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Yvelines ;

**Vu** la demande de création de l'association syndicale autorisée des propriétaires des 29-51 IMPASSE DE L'EGLISE, en date du 08 juin 2021, présentée par M. GATTONI Fausto

**Vu** la décision n° E21000049/78 du Tribunal administratif de Versailles en date du 15 juillet 2021, désignant un commissaire enquêteur,

**Vu** les pièces du dossier d'enquête publique et notamment le projet de statuts, le plan de périmètre envisagé et les états parcellaires,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Tél.: 01.39.49.78.00 mel: pref-drcl-urbanisme@yvelines.gouv.fr Adresse postale: 1 rue Jean Houdon – 78 010 Versailles Cedex

#### Arrête:

#### I - L'Enquête publique

Article 1er : Il sera procédé, sur le territoire de la commune de Villennes-sur-Seine, du jeudi 18 novembre au vendredi 10 décembre 2021 inclus, soit pendant une durée de 23 jours consécutifs, à une enquête publique préalable au projet de création de l'association syndicale autorisée dénommée « Association syndicale autorisée 29-51 impasse de l'église » ayant pour objet :

- l'étude de la mise en conformité des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ;
- la réalisation des travaux de mise en conformité et des travaux de réparation des canalisations desdits réseaux;
- le réaménagement du chemin suite aux travaux ;
- tous travaux de réseaux divers ;
- la recherche de subventions ;
- tous travaux ou ouvrages entraînant une amélioration de la mission principale.

Article 2: Par décision en date du 15 juillet 2021 le tribunal administratif de Versailles a désigné Monsieur Richard LE COMPAGNON, Directeur général des services techniques de la communauté d'agglomération Paris-Saclay à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Article 3 : Un avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents par les soins du préfet, huit jours au moins avant le début de l'enquête, dans un journal habilité à recevoir les annonces légales et judiciaires dans le département.

Un second avis sera rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans le même journal.

Cet avis sera également publié par voies d'affiches et éventuellement par tout autre procédé sur les panneaux administratifs de la commune de Villennes-sur-Seine, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de cette formalité devra être certifié par le maire de la commune.

Article 4: Au plus tard dans les cinq jours qui suivent l'ouverture de l'enquête publique, le préfet des Yvelines notifiera par pli recommandé avec demande d'avis de réception à chacun des propriétaires, ou présumés tels, dont les terrains sont susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'association:

- le dépôt des pièces du dossier d'enquête à la mairie de Villennes-sur-Seine,
- le présent arrêté,
- les statuts de l'association,
- le formulaire d'adhésion ou de refus d'adhésion à l'association.

À défaut d'information sur le propriétaire, la notification sera faite à son locataire, et, à défaut de locataire, déposée en mairie.

En cas d'indivision, la notification est valablement faite aux co-indivisaires mentionnés sur la documentation cadastrale, sauf si ces derniers mandatent tel autre d'entre eux pour les représenter.

Article 5: Les pièces du dossier de l'enquête, comprenant notamment les statuts, le plan et les états parcellaires, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Villennes-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ainsi que sur le site internet de la préfecture (https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques) du 18 novembre au 10 décembre 2021 inclus.

Toutes observations et propositions pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Villennes-sur-Seine, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre de la mairie.

Le registre, à feuillets non mobiles, sera coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Article 6: Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, dans les locaux de la mairie de Villennes-sur-Seine, dans les trois jours suivant la clôture de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- le lundi 13 décembre de 9 h à 12 h
- le mardi 14 décembre de 14 h 30 à 17 h
- le mercredi 15 décembre de 8 h 30 à 12 h 30.

Article 7 : À l'issue des trois jours de permanences, le registre d'enquête sera transmis dans les 24 heures, par le maire de Villennes-sur-Seine, par pli recommandé avec demande d'avis de réception, au commissaire enquêteur qui sera chargé de les clore.

Article 8: Le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête publique et examine les observations recueillies. Il consigne, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables.

Ces documents seront transmis au préfet, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, accompagnés du registre et pièces annexes ainsi que du dossier d'enquête.

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Versailles.

Article 9: Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture de Versailles, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye et à la mairie de Villennes-sur-Seine, aux jours et heures normales d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture (www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques).

Article 10: Les frais d'enquête publique (indemnité du commissaire enquêteur et insertion dans la presse) sont à la charge de l'association. Dans le cas où l'association n'est pas autorisée, les frais seront à la charge des personnes ayant demandé sa création.

#### II - La consultation des propriétaires

Article 11 : Il est procédé à la consultation, par écrit, des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'association dans un délai d'au moins un mois après la clôture de l'enquête publique, du 17 janvier 2022 au 31 janvier 2022 inclus.

Les propriétaires dont les terrains sont situés dans le périmètre du projet d'association sont consultés par écrit à l'aide du formulaire joint au présent arrêté.

Ils sont invités à renvoyer ledit formulaire d'adhésion ou de refus d'adhésion au Préfet pendant le délai de consultation.

A défaut d'avoir fait connaître leur opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard le 02 février 2022 inclus, les propriétaires ne s'étant pas prononcés dans le délai imparti seront réputés favorables à la création de l'association.

A l'issue du délai de consultation, un procès-verbal établi par le préfet constatera le résultat de la consultation : le nombre de propriétaires consultés, le nombre et le nom de ceux qui ont répondu et le sens de la réponse de chacun, ainsi que les noms des propriétaires qui, dûment avisés des conséquences de leur abstention, n'ont pas fait connaître leur opposition par écrit. Les adhésions et les refus d'adhésions seront annexés à ce procès-verbal.

Article 12 : Au terme de la consultation des propriétaires, le préfet a la possibilité d'autoriser la création de l'association syndicale à condition que la majorité des propriétaires représentant au moins les deux tiers de la superficie des propriétés ou les deux tiers des propriétaires représentant plus de la moitié de la superficie des propriétés se soient prononcés favorablement.

Il peut également décider de refuser cette création. L'arrêté de création ou de refus de création sera publié au registre des actes administratif de la préfecture et notifié à l'administrateur provisoire de l'Association syndicale et aux propriétaires associés.

Article 13 : En cas d'échec de la consultation, et pour des travaux pour lesquels il existe une obligation légale de réalisation, Le Préfet des Yvelines a la possibilité de constituer d'office une association.

Article 14: Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye et le maire de Villennes-sur-Seine ainsi que le porteur du projet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Versailles, le, 29 0CT 2021

Le Préfet.

Pour le Préfet et par délégation

e Secrétaire Général

Etienne DESPLANQUES

# PIECE N°7:

Copies (2) des insertions des avis d'enquête dans le journal « Le Courrier des Yvelines » des 10 et 24 novembre 2021

# Annonces légales

LE COURRIER DES YVELINES - TOUTES LES NOUVELLES MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

# Farif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020 soit 5,14 € ht la ligne

vonanceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonts de commerce consemées et publiées dans les journaux et annonces décales, sont obligatoirement misre en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actullegales.fr.

# Département 78 - Le Courrier des Yvelines Mercredi 10 novembre 2021

#### Avis de marchés publics

Procédure adaptée Marchés inférieurs à 90 000 euros HT

### Commune d'Orgeval

Fournitures administratives et petits équipements de bureau, cartouches pour imprimantes et papiers pour les services municipaux

#### PROCÉDURE ADAPTÉE

PROCEDURE ADAPTEE

dentification de l'organisme qui passe le marché : Mme Syvie PICHARD, marie d'Orgaval, 123. ne du Docteur-Maurer, 76500 Orgaval.

Fournitures administrationes e petits équipements de bureau, cartouches pour imprimantes et pages pour les services municipeux.

Durée du marché : marché aonalu pour une durée d'1 an reconductible 3 fois.

La durée maximale est ce 4 ans.

Nombre et consistence des obs :

Nombre et consistence des obs :

Sommer et consistence des obs :

1. Papier de reprographie.

Procédure de passation : procédure adaptée.

Modalités d'stirbution : groupement de commandes.

Modalités d'stirbution : groupement de compandes.

Ciferes de selection :

Valeur technique : 55

Prix : 45

Valeur fechnique : pp Prix : 45 Date limite de réception des offres : 26 novembre 2021 à 12 h 00. Adresse internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\_detail.de?PCSLID=CSL\_2021\_-

https://www.acunegound. SHXU\_bgWD Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 28 octobre 2021.

#### Avis administratifs

PRÉFET DES YVELINES

Projet d'aménagement dédié aux bus «Bus entre Seine» Communes de Sartrouville (78), Argenteuil, Bezons et Cormeilles-en-Parisis (95)

# 2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêt en "2021-16556, les prétes du Val-d'Oise et des Yvelines out prescrit, dais encande et au profit d'es de-France Mobilitée, l'ouvertue d'une enquée publique enque portet sur la déclaration d'utilité publique du projet d'améraigement déclé annaire (PLU) des communes de Sartrouvile (78), Argentiaul, Bezons et Cormelies-n-Parisis (95).

bankins (PLU) des communes de Sastriouvi le (78), Argentiaul, Becons et Commelles-en-Parisis (35).

Cette enquéte se cérouler du samedi à novembre 2021 au samed 11 décembre 2021 inclus, soit pendant une durée de 36 jours consecutifs. Cent preuir con-Perdant ce déal, les personnes interesées par ce projet pour les les preuirs preuir con-Perdant ce déal, les personnes interesées par ce projet pour les l'étant de déal, les personnes interesées par ce projet pour les l'étant de déal, les personnes interesées par ce projet pour les l'étant de la les personnes de l'au se l'au service de l'au se l'au se l'au service de l'au se l'au se l'au service de l'au service de l'au se l'au service de l'au service d

ueux. Elle se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations et proposi-ons du public, dans le respect des mesures sanitaires, aux lieux, dates et heures pré-

Lipublic, data belong to deprive the day of the day of

and the flow of the common and the c

atteauxun 75000 Paris, ett. 10 14 59 28 00.

re apport elle socretularise mises per commissalir enquéteur seont commuses à toute personne concernée, qui en frest la demande au directeur départementes territories ou sur mairies concernées, et la préfecture du Vert-d'Oler, tubrisse territories ou sur mairies concernées, et la préfecture du Vert-d'Oler, tubrisse l'adjusque judiques Avienagement du territorie et construction Unansiem-infection 4 operant du territorie du construction Unansiem-infection 4 operant de se de construction d'Unansiem-infection 4 operant de se declaration d'utilité publique d'un profession de l'activité de l'activité

PRÉFECTURE DES YVELINES

Direction de la Réglementation et des Collectivités Territoriales Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Commune de VILLENNES-SUR-SEINE

Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable au projet de création de l'association syndicale autorisée dénommée «29-51, impasse de l'Église » et à la consultation des propriétaires

## 1ER AVIS

I. Enquête publique

Il sera prodéde à une enquête publique prévable à la créstion d'une association y vigorice les aucrèes desconneile « 29-51, impasse de l'Égise » du 16 novembre au vigorice de la créstide desconneile « 29-51, impasse de l'Égise » du 16 novembre au vigorice de la créstide desconneiles « 16 novembre de l'Archiver de la communuaté d'agglomention Paris-Saday à la rerâte.

Lieux de l'enquête ! écoses d'erequête see mis à disposition de public à maniera en dit que se la sel serientre de la préfecture entre s'inventige en la sel serientre de la préfecture entre s'inventige en la sel serientre de la préfecture entre s'inventige en la sel serientre de la préfecture entre s'inventige entre d'est entre s'inventige entre d'est entre s'inventige en la sel serientre de la préfecture entre s'inventige en la sel serientre de la préfecture entre s'inventige entre d'est entre de la création de la création de la création de la création de la l'archiver entre de la l'archiver entre de la l'archiver entre de la l'archiver entre de la mainte de l'Illemes-sur-Sene, designée comme siège de l'enquête, s'in d'être aux public à l'archiver de la mainte de l'Illemes-sur-Sene aux jours et heures suivants :

alteront dans les locaux de se meure uver un trait :

si lund 13 decembre de 9 h 00 a 12 h 00, march de 16 decembre de 14 h 30 a 12 h 00, march de decembre de 18 h 30 a 12 h 00, march de 15 decembre de 18 h 30 a 12 h 00, march de 18 decembre de 18 h 30 a 12 h 00, march de 18 decembre de 18 decembre de 18 de 18 decembre de 18 de 18 decembre de 18 dec

#### Société REALDYME Avis

CONSULTATION DU PUBLIC

Préfet d'Eure-et-Loir communi-La Préfet d'Eure-et-Loir communi-que :

Une consultation ou public, presente :

Une consultation ou public, presente :

une consultation de la public presente :

a raite préfet dont de la consultation :

a notation :

a notat

- jeuloù de 9 mulo 2 12 mule de e la nisci 10 mulo 2 12 mulo 2 12

public/Consultation-du-public/Consultation-du-public/Consultation-du-public/Consultation-du-public/Consultations-du-public/Consultation-d

sublic.

Le Préfet est l'autorité compétente sour prendre la décision d'enregistrement, par arrêté préfectoral d'enregistrement assort de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou pour prendre une décision de resile, ou pour prendre une décision de resile.

# Vie de sociétés

7271272601 - VS

CELESA CELESA
SCI en liquidistion
Au capital de 1 000 euros
Siège social;
102, boulevard ou Maréchal-Juin
78200 MANTES-LA-JOLIE
Siège de liquidistion;
28, rue Christian-Gavelle
78200 MANTES-LA-JOLIE
RGS Versailles D 820 306 827

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assembles genérals réurie le 31 août 2021 au 29, rus Christian-Gau-celle, 7820 Mariera le Jole a approuvé-leur, 7820 Mariera le Jole a approuvé-harge M. Nicolas COMPANI, demourant 7, rus des Palsacrose, 78000 Mance la-Jole, de son mendid de liquidation à compter ou jour de lacific assemblés. Les comptes de liquidation sevent de-tes comptes de liquidation sevent de-merce de Versallies, en annexe au RGS.

HÔTEL DE CLAGNY Société à Responsabilité Limitée au capital de 38 112,25 euros 6, impasse de Clagny 78000 VERSAILLES 659 802 607 RCS Versailles

#### AVIS DE DISSOLUTION

DE DISSOLUTION

Aux termes de la délibidaration de l'ansociée unque en orde du 28 octobre 2021, la sociée la Genéral de Cardione 2021, la sociée la Florida ARM, sociée à 2021, la sociée à Florida de La Cardione de Cardione 2021, la sociée à Florida de La Cardione de La Sociée de La Cardione de La

#### Vie de sociétés

7270655001 - VS

Société SCH CONSULTING

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 5 000 euros ège social : 5, allée Franz-Schube 78670 VILLENNES-SUR-SEINE RCS Versailles : B 894 509 215

#### TRANSFERT

Persone habitié à engager la so-ciété : M. Sylvain CHASTAONOL né la 1 juiller: 1973 à Montfermel (93, de-mourant 55 bis, avenue de Mautempa à celé.). Personer, président de la so-ciété. Personer, président de la so-tique en date du 30 septembre 2021, il ruigie en date du 30 septembre 2021, il ve 3600 Personer, a compter ou tre sep-tembre 2021. La compter ou tre sep-tembre 2021. La compter ou tre sep-tembre 2021.

#### AV/IS DE CONSTITUTION

nelles en date du 15 octobre 2021, il a dé constitute une SSA présentant les caractéristiques suivantes. Dénomination de caractéristiques suivantes. Dénomination en caractéristiques suivantes. Dénomination de caractéristiques suivantes. Dénomination de caractéristiques suivantes. Séga social : 15, elle de la Duchesse. 78803 Bonnelles. Objet - la conseil en stratégie commerciale. - Faccompagnement maggériele dans la corduitar d'une équipe dété, directe ou indirecte, à toutes entreprises ou sociétés arciéres ou à créer, pouvant ser attache à l'objet social. Duré : 99 ans. Oliphi 11 :000 euros. Présidentes en la compagnement de la conseil de la compagnement de la compagnem

7270787301 - VS

Dénomination :
SCI LES TROIS GRANDS
CHÊNES
Forme : SCI
Capital saccial : 1 000 euros
Siège sociel : 16 rue Gabriel-Péri
78801 HOUILLES
888 836 970 RCS de Versailles

#### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en ciate du 3 septembre 2021, le gérart a décléé, à compter du ler septembre 2021, cle transfèrer le siège social à 20, place de Verdun, 36560 Lugay-le-Méle, Radiation du RCS de Versailles et immatriculation au RCS de Châreauroux.

OLAP

Société civile au capital de 1 000 euros constitué d'apports en numéraire Siège social : 14, rue Henri-Tariel 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX RCS Nanterre 833 135 627

# TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

DE SIEGE SOCIAL

Par décision vanaime du 1er novembre 2011 les escociés de la société suivele, constitute pour une ducire de 98 années ayent pour objet la prise de participation par tous moyens dans toute société civile ou commerciale au contraction de la constitute de la conferenciant 9 la for, route de la Surie, (78490) Grosrouve.

Ont décide de transfiere, à compter oud lipor, son siège sociale de modifier contraction de la surie, 178400 (participation).

Siège : 14, rue Herri-Tairel, §23130) lassy-les-Modifieratur.

Nouvelle mention:

Siège : 14, rue Herri-Tairel, \$2130)

say-les-Modifieratur.

Nouvelle mention:

Rossiègemence, la société, qui était immarticulés au RCS de Nanterre fera l'Objet d'une nouvele immarticules au RCS de Nanterre fera l'objet d'une nouvele immarticules au RCS de Nanterre fera l'une nouvele immarticules au RCS de Nanterre fera l'une nouvele immarticules au RCS de Nanterre fera l'une

#### TOMTOM

SAS au capital de 10 000 euro 2, rue du Moulin-à-Vent 78310 COIGNIÈRES RCS Versailles 676 201 581

#### MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 21 cotobre 2021 il a été décidé demodifier l'exercice social de la société. Le nouvel exercice social, à compter du 21 cotobre 2021, d'ébute désormats le 1er juillet et se termine le 30 juin de chaque année. Les statuts sont modifiés en conséquence.

SCI JOECHRIS

Adresse siège : 55, rue Louise Michel 78500 SARTROUVILLE Capital : 1 000 euros RCS Versailles N° : 504 422 627 00019 Gérant : M. BALLLY Jordan

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Suivant l'AGE du 15 octobre 2021, il a été décidé d'accepter la démission de la co-gérante de la SGI JOECHRIS, de Mme DEMOUGEOT Christine, à comp-ter du 15 octobre 2021. Le dépôt lépal sera effectué su preffe

7270709101 - VS

SCI CLERENT

SCI CLEMENT
SCI au capital de 1 000 euros
Siège social :
53b, avenue des Fontenelles
78510 TRIEL-SUR-SEINE
829 964 931 RCS Versailles

# DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une del bèration en date du 23 septembre 2021. I Assemblée Genérale Excardinaire a décidé de transferor is éige aoudi du 559, voruns des Fonteneles 78510 Tiré-lau-Seine au 19, avenue de Cherbourg 78740 Vaux-su-Seine à compter du 25 septembre 1 de compter des attutts. Modificacións area fate au genére du Tri-bunel de commerce de Versailles.

7270829901 - VS WIDE

WIDE
SAS au capital de 20 000 euros
Siège social à ELANCOURT (7890)
4, rue du Mariochal
de Lattre-de-Tassigny
Zone actissanale et commerciale
de la Cle Saint-Pierre
Paro de l'Envol
Batiment - Mby Poudreed 1 ×
RCS Versailles B 843 582 404

# DÉCISION

Par delcisions du 29 septembre 2021,
Fasanciée unique de la SAS - WIDE - a
notaminant del de la SAS - WIDE - a
notaminant del de la societa
merco, la continuation de la societa
L'inacription modificative sera effectuée
du greffe du Tribunal de commerce de
Versalles (78).

La Présidente

ETIC EUROPE

AVIS

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros Siège social : 3, avenue Le Verrier ZAC des Bruyères 78190 TRAPPES 498 016 781 RCS Versailles

Suivant assemblée générale ordinaire du 21 mai 2021, il a été décidé de ne pas renouveler ni remplacer les commissai-res aux comptes titulaire et suppléant de la société. Pour avis

UNE ADRESSE E.MAIL POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES LEGALES

PLUS RAPIDEMENT annonces.legales@medialex .fr

# Annonces légales

arif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministérie du 7 décembre 2020 soit 5,14 € ht la ligne

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012. les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Département 78 - Le Courrier des Yvelines Mercredi 24 novembre 2021

#### Avis administratifs

Commune du PECO

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

rocédé à une enquête publique conjointe portant sur : publique de l'aménagement du projet Cœur de Ville, ellaire en vue de rechercher les propriétaires, les titulair frossés.

e percelaire en ruis du recorte una me propries. La intrassée se intrassée se si l'anquête : 21 jours consécutifs, du jaudi 2 décembre à 9 h 00 au mercredi fécembre 2021 à 17 h 00. ommissaire enquêteur : M. Alain PISPAL, cadre supérieur dans le transport de

jeurs. 1 de l'enquête : mairie du Pecq. Sossiar d'enquête ainsi que le reci l'enquèle : mairie du Peoq.

ré d'enquête ainsi que le registre à feuillets non mobiles destiné à rocevoir etions, aeront fenus à la disposition du public à la mairie du Peoq aux jours habitoles d'ouverture des bureaux au public.

tha durie à de l'anquête, toutes les observations sur l'utilité publique du prola findre de be hard à opproprier d'identité de lours propriétaires pouront

\*\* Innex used ac desembre accur de 14 h 0.0 a 17 h 0.0.

The copie des conclusion du commissaire enquéleur sera déposée à la mairie du Université de la composée de la comp

PRÉFECTURE DES YVELINES

Direction de la Réglementation et des Collectivités Territoriales Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques Commune de VILLENNES-SUR-SEINE

Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable au projet de création de l'association syndicale autorisée dénommée «29-51, impasse de l'Église » et à la consultation des propriétaires

2E AVIS

Enquête publique ser producte publique présidate à la création d'une association au average de la communité de l'Égles » du 18 averagement de l'Égles » du 18 averagement de l'Égles » du 18 averagement de décembre 2021 Intérnation se l'égle à la commune de Villemes aux Sense commissaire enquêteur. M. Richard LE COMPAGNON, directur général des serses techniques de la commune de Villemes aux Sense et schretiques de la commune de Villemes aux Sense et schretiques de la commune de Villemes aux Sense de Villemes aux Sense et schretiques de la commune de Villemes aux Sense aux Compatito serve ma la la deposition du public à la mainde Villemes aux Sense aux Compatito serve ma la la deposition de Villemes aux Sense aux Compatito serve ma la la communité de Villemes aux Sense aux Compatito de Villemes aux Sense aux

s Villenres-sur-Seine, désignée comme slège de l'enquête, afin d'être an-registre de la maine. nissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le nt dans les locaux de la maine de Villennes-sur-Seine aux jours et heures

# administratifs

7272280001 - AA

Société REALDYME à Garancières-en-Beauce Consultation du public

#### AVIS

Préfet d'Eure-et-Loir communi-Le Préfet d'Eure-et-Lor communi-pais : (Court per la conservant le date de Resideation de poble netithe à la de-mande d'eure-gièrement au titre des ins-tallations classées pour la protection de revivoirements présentée par la so-frevivoirement présentée par la so-frevivoirement présentée par la so-frevivoirement de d'extension d'un des la consultation de thres végit au suite de la faction de public aura leu-pendant 4 semsies, du fund 13 dé-centre 2021 a 91 nou a marti 11 janvier centre 2021 a 91 nou a marti 11 janvier per tenu à la clipsoition du public, aux seu-pendant catte période, un dossier ser tenu à la clipsoition du public, aux sers tenu à la clipsoition du public, aux

- mardis, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00

Gault, les:

1 and 1 and

## Vie de sociétés

272524101 - VS

# AVIS DE CONSTITUTION

DE CONSTITUTION
Par acte SSP du 21 octobre 2021,
constitution de la société suivante :
Obtomination sociale : HYDRO
Démonstration :
CAPTIAL : 40,000 € .
Démonstration : 7550 O Santrouville .
Démonstration :
Dém

nrimite. Admission aux assemblées et droit de rite : tout associé a droit de participer ox décisions collectives ; Une action ale une voix. Immatriculation au RCS de Versoilles.

FIDUCIAIRE FRANÇOIS ALLAIN SASU au capital de 100 000 euros Siège social : 8, allée France-Bloch 78280 GUYANCOURT RCS Versailles 519 333 769

CLÔTURE

r décision de l'associé Unique du optembre 2021, ila été décidé la distincion anticipée de la société et as en liquidation amisible à compter 0 septembre 2021, il a été nommélitateur M. ALLAM François demoural teste de la diseire de la liquidation es documents de la liquidation se documents de la liquidation se documents de la liquidation se ifiés au siège social. on en sera faite au RCS de Ver-

# Vie de sociétés

# CESSION DE FONDS DE COMMERCE

COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé
en date à fevere du 15 octobre 2021,
de l'accepte de 15 octobre 2021,
2021, dessier 2021 10080793 ériférence
2021, dessier 2021, dessier 2021, dessier 2021,
dessier 2021, dessier 2021, dessier 2021,
dessier 2021, dessier 2021, dessier 2021,
dessier 2021, dessier 2021, dessier 2021,
dessier 2021, dessier 2021, dessier 2021,
dessier 2021, dessier 2021, dessier 2021,
dessier 2021, dessier 2021, dessier 2021,
dessier 2021, dessier 2021, dessier 2021,
dessier 2021, dessier 2021, dessier 2021,
dessier 2021, dessier 2021, dessier 2021,
dessier 2021, des populations est ficés au
15 octobre 2021, Les oppositions seront
uix d'éternets incorprotes pour 95 620
aucc et aux étérnets corpordes pour
15 octobre 2021, Les oppositions seront
outst des outoblistence à les dernières
en des des des dernières de l'Eucle d'husieient L'ENOdu auprès de l'Elude d'husieient L'ENO2021 aux Pépublique 78700
Confilant-Sainte-Honorine.
Pour avis

seds

CABINET CÉLINE HOUZARD-LETELLIER. Forme: SAS société en liquidation Capital social : 3 000 euros Siège social : 14, rue de Titraville 78160 MARLY-LE-ROI 853 644 862 RCS Versailles

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme Céline HOUZARD-LETELLIER demeurant 17, rue de Saint-Cyr, 781 60 Marty-Le-Roi et prononcé la clôture de liquidation de la société. ité. ciété sera radiée du RCS de Ver-

Ajuris Conseils

Société d'Avocats - LIMOGES

#### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour 99 années, d'une SARL dénormée LES DARONS HOLDING, immatriculée au RCS de Varsailles, au capital de 306 004 euros, ayant pour objet l'acquisition et la gestion de tout portfeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement; la prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles

# FJP - THERMIQUE

SAS au capital de 5 000 euros 22, rue Gustave Eiffel Espace Christal-Le Technoparc 78300 POISSY RCS Versailles B 877 703 314

#### AVIS DE MODIFICATIONS

DE MODIFICATIONS

En date du 31 mil 2012, Tassocia dunique a décide?

1 - De transferer e siège, a soid du
1 - De transferer e siège, a soid du
1 - De transferer e siège, a soid du
1 - De transferer e siège, a soid du 1 - De transferer e l'experiment de consequence l'article 2 des statuts.

212 cue Guardes effet Espace Crétal e la Technopare, 78300 Poissy.

Et de modifier en conséquence l'article à des statuts.

1. La société apro-orbight directement ou indirectement, tant en France qu'à détanger:

- La société apro-orbight directement ou indirectement, tant en France qu'à détanger:

- La société apro-orbight directement ou indirectement, services de maisteannes et inschaffage, dengrées qu'en de l'article suiventes :

- Chaffage, énergies renouvelables, de l'article de l'art

- Carbat de ferrairs nus pour yédifier des constructions en vue de leur location ou de leur revente.
- L'achat de tous biens immobiliers - L'achat de tous biens immobiliers - L'achat de tous biens immobiliers ou de leur revente.
- Toutes opérations pouvant es rattacher directement ou indirectement de lobet social. Districted de la collection de la société, pour tous moyens, à toutes entreprisea ous-reventes de l'achat de l'a

mantes. L'inscription modificative sera effec-tuée au RCS de Versailles.

Pour avis Le président.

7272223601 - VS SOCIÉTÉ CPLP Société Civile Immobilière Au capital de 600 euros en siège : 14, rue des Mésanges 78500 SARTROUVILLE

Nouveau siège : 12, rue Henri Richaume 78360 MONTESSON R.C.S. Versailles 821 686 276 TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

DE SIECUE SUCIAL.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10 novembre 2021, il a été decide de transférer le siège social de Sartrovulle 78500, il commende de la commendation de la

FEREY ROSETTE AVOCAT 33, rue de l'Alma 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

LES SOURCES

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

dans ce même journat, re 156 5-, 2021. Pour radiation au RCS de Versailles.

SELARL CORPORA
GIROUDIÈRE & Avocats
La Rochelle
Droit Commercial - Droit Fiscal Droit des Sociétés

ETIC EUROPE

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 euros Siège social : 3, avenue Le Verrier ZAC des Bruyères 78190 TRAPPES 498 016 781 RCS Versailles

### **TRANSFERT**

Aux termes de la décision du précident du 1 er octobre 2021, le siège social anciennement fiet 5, avenue La Verrier, ZAC des Bruyères 78190 l'Impose a été transféré au 3, boulevard Learn-Moulin Omega Paur 78990 l'Estroout à compler du 1 er octobre 290 accial - des statuts a dér modifié en correséquence, Mention sera faite au ITCS de Versailles.

SOFIP EXPORT

SOCIIT EAFORT
Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance
Au capital de 2 000 000 euros
Siège social :
11, averus Jean-Pierre Timbaud
ZAI. des Bruyères
76190 TRAPPES
N°322 725 926 RCS Versailles

#### COMMISSAIRE **AUX COMPTES**

L'assemblée générale ordinaire anreuelle du 28 juin 2021 ; a montanté la lindu mandat do commissaire aux comptes suppleant de M. Philippe VILLATE et a décide de normare en remplacement M. Franck DIJON, d'ornicillé Centre d'Affaires Ambroise Paré, 68, no Aratéch-christe, 78130 Les Mureaux, à
L'inscription modificative sers faite au
RCS de Versailles.

Pour avis.

# Annonces légales et judiciaires



#### Faîtes-nous parvenir vos annonces légales et judicaires

Vie de société, fonds de commerce, enquête publique, marché public, avis d'attribution, publication judiciaire, vente judiciaire et autre annonce

www.medialex.fr

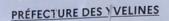
Mail: annonces.legales@medialex.fr

Tél.: 02 99 26 42 00 - Fax: 0 820 309 009 (QUEETTO

Adresse postale: 10, rue du Breil - CS 56324

PI	Œ	$\mathbf{CE}$	N	[OQ	
	יעיווו		1.7	(1)	

Photo de l'affiche d'avis d'enquête



DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

# COMMUNE DE VILLENNES-SUR-SEINE

# AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable au projet de création de l'association syndicale autorisée dénommée « 29-51 impasse de l'église » et à la consultation des propriétaires

# ' Enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique préalable a la création d'une ausociation syndicale autorisée dénommée.« 29-51 impasse de l'église » du 18 novembre au 10 decembre 2021 inclus sur le territoire de la commune de Villennes-sur-Seine

Commissaire enquêteur: Monsieur Richard LE COMPAGNON, Directeur général des services techniques de la communauté d'agglom ration Paris-Saclay à la retraite

Lieux de l'enquête :

Le dossie d'enquête sera mis à la disposition du public à la mairie de Villennes-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ainsi que sur le site internet de la préfecture (https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques).

- Toute, observations et propositions pourront être :
   soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à ce, effet aux jours et heures habituels d'ouverture de bureaux au public,
  - soit adressées par écrit au commissaire enquêteur dom-ille pour cette enquête à la mairie de Villennes-sur-Seine, désignée comme siège de l'enquête afin d'être annexées au registre de la

Le commissaire enquêteur recevra per nnellement toutes les personnes qui le souhaiterce t dans les locaux de la mairie de Villennes-sur-Seine aux jours et heures cuivants :

- le lundi 13 ( cembre de 9 h à 12 h
- le mardi 14 décembre de 14 h 30 à 17 h
- le mercredi 15 décembre de 8 h 30 à 12 h 30.

Toute pe sonne intéressée pourra prendre connaissance du apport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfetture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye, à la nairie de Villennes-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture : 1 ttp://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbarisme-Amenagement.

II. Consultation des propriétaires

Il sera procédé à la consultation par écrit des proprié aires du 17 au 31 ja vier 2022.

À défaut d'avoir fait connaître leur opposition par lette recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard le 2 février 2022 inclus la déla importi soront récurée plus tard le 2 février 2022 inclus, les propriétaires ne s'étant pas prononcés dans le déla imparti seront réputés favorables à la création de l'association



PIECE N°9 :

Attestation d'affichage a été établie par le maire de Villennes sur Seine en date du 15 décembre 2021



## **ATTESTATION**

Je soussigné, Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire de la commune de Villennes-sur-Seine, atteste que l'avis prononçant l'ouverture de l'enquête publique préalable relative :

- au projet de création de l'association syndicale autorisée dénommée « Association syndicale autorisée 29-51 impasse de l'église

a été affiché sur les 6 panneaux administratifs répartis sur le territoire de la commune, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

La présente attestation fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Villennes-sur-Seine, le 15/12/2021



Jean-Pierre LAIGNEAL

Maire de Villennes-gur-Seine

Mairie de Villennes-sur-Seine • 36 avenue Foch • 78670 Villennes-sur-Seine • www.ville-villennes-sur-seine.fr 01 39 08 25 40 • info@ville-villennes-sur-seine.fr

Enquête publique n° : E21000049 / 78 **PIECE JOINTE N°10:** Registre d'enquête recueilli lors de la clôture de l'enquête publique en date du 15 décembre 2021 REMIS EN MAIN PROPRE AVEC CE DOSSIER DES PIECES JOINTES